

Des vignes calcinées par le soleil

Canicule. Le phénomène météo exceptionnel a détruit des parcelles entières et laisse les vignerons de la région désarmés.

Depuis qu'il a découvert l'état de ses vignes, Émilien Fournel cherche des réponses. Face à l'ampleur des dégâts – la moitié de son domaine impactée, avec une perte qui pourrait atteindre 60 % de la récolte –, le jeune viticulteur installé à Sussargues (Hérault) a refait son calendrier, recalculé les doses de produits utilisés, remit en cause son choix de n'utiliser que des traitements naturels... Rien n'y fait. « *Je suis la sixième génération de vignerons et personne n'a jamais vu ça. C'est la fatalité. Mais il va peut-être falloir revoir nos modes de production et surveiller le thermomètre dès le mois de juin. Il faut vivre avec son temps et le nôtre, c'est celui du dérèglement climatique* », concède-t-il au milieu d'une rangée calcinée. Sur les ceps, les feuilles ont été brûlées et certains raisins séchés sur place. Ceux qui ont résisté se retrouvent maintenant sans protection et risquent de ne pas aller au terme de leur maturation.

Un sèche-cheveux pointé sur les vignes

Ces scènes de désolation que l'on observe un peu partout dans les vignobles, du Gard au Pyrénées-Orientales, sont la conséquence des températures extrêmes qui ont touché la région vendredi dernier. Mais aussi de l'alignement d'autres facteurs, selon Olivier Durand, viticulteur à Guzargues. « *On s'aperçoit que les vignes les plus jeunes, celles qui sont exposées au couchant ou qui ont déjà connu un stress hydrique ont été plus impactées. Le sol aussi a joué. Plus il est caillouteux, plus il renvoie la chaleur* », explique



■ Les vignes ont été brûlées par le soleil et les températures records de ce vendredi 28 juin.

VINCENT PEREIRA

celui qui est aussi président du syndicat des Grès de Montpellier. Et le poudrage au soufre qui a été mis en place par certains pour éviter la prolifération de l'oidium ? « *Bien sûr qu'il a augmenté les effets de la chaleur. Mais ce n'était pas une erreur. Il fallait le faire puisque le soufre a besoin d'une température élevée pour être efficace. Personne ne pouvait s'attendre à de tels records le dimanche précédent...* »

À quelques kilomètres de là, sur la commune de Castries, Nicolas Viguier fait le tour des 40 hectares bio du domaine Saint-Jean-de-l'Arbousier. Chez lui, c'est le vent chaud qui a ravagé certaines parcelles, « *comme un sèche-cheveux pointé sur les vignes pendant cinq ou six heures. L'agronome qui est venu constater les dégradations m'a expliqué que pour préserver les racines, les plants avaient abandonné les feuilles.* » Impossi-

ble pour l'heure de chiffrer les pertes, mais elles pourraient dépasser les 100 000 € rien que pour ce domaine.

En quatre ans, les vignerons de la région ont connu la sécheresse, la grêle, les parasites et cet inattendu et dévastateur coup de chaleur. Mais ce qui les inquiète, c'est que cette canicule qualifiée d'exceptionnelle pourrait bien devenir la norme dans les années à venir.

NICOLAS ZARROUK
nzarrouk@midilibre.com

EXPÉRIMENTATION

Ombre et solaire

À Tresserre, dans les Pyrénées-Orientales, Pierre Escudier a observé avec attention les effets du coup de chaud sur ses 35 hectares de vignes. Car au domaine de Nidolères, on expérimente depuis quelques mois des ombrières high-tech composées de panneaux solaires. Une première mondiale, et un double objectif : protéger les vignes des aléas climatiques tout en produisant de l'électricité solaire. « *La problématique n'est pas nouvelle, même si les températures n'étaient pas aussi extrêmes. Avant, on protégeait les plants avec des canisses ou en plantant des abricotiers au milieu des travées* », explique le viticulteur. Un programme informatique piloté depuis Lyon gère l'inclinaison des panneaux. De mai à septembre, priorité est donnée aux vignes. Ensuite, c'est le rendement énergétique qui prend le dessus. « *J'ai eu des pertes, mais pas sur les 5 hectares qui sont sous les ombrières. Ça fonctionne, donc je vais augmenter la surface couverte.* »

Les dégâts couverts ?

Entre viticulteurs, on s'interroge. Les assurances vont-elles prendre en charge les dégâts ? Car aucune n'a prévu dans ses clauses un coup de chaud susceptible de brûler les vignes. « *Les dégâts sont les mêmes qu'un incendie, donc la multirisque agricole devrait fonctionner*, peste Olivier Durand, du

domaine de la Triballe à Guzargues, dans l'Hérault. *Ce matin, mon assureur n'avait pas l'air d'accord avec ça...* » Alors, les professionnels s'en remettent à un possible classement en catastrophe naturelle ou le déclenchement du régime de calamité agricole, pour débloquer des fonds.